

**10 Port-Gentil**

**Habitat/Suite aux agitations du collectif des occupants de la zone du golf " Pas question de céder au chantage "**



Le gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Martin Boguikouma s'adressant...



... au collectif des occupants de la zone du golf.

Une énième réunion entre

**RAD**  
Port-Gentil/Gabon

les autorités provinciales et les membres du Collectif des occupants de la zone du golf, s'est tenue, jeudi, à la mairie du 1er arrondissement de la commune de Port-Gentil, afin de les sensibiliser sur le caractère illégal de leur occupation.

A la suite de précédentes rencontres, le gouverneur de la province, Martin Boguikouma, a convoqué, jeudi, en réunion, les membres du Collectif des occupants de la zone du golf (COZG), le préfet du département de Bendjé,

Philibert Pambou Mousoungou, le premier adjoint au maire, Robert Nzonghan, le 3e vice-président du Conseil départemental de Bendjé, Thierry Akendengue Rentchalet, les représentants des forces de sécurité et de défense. Il s'est agi essentiellement d'édifier le COZG sur les dispositions légales en matière d'attribution de terrains, propriété de l'État.

S'appuyant sur l'alinéa 2 de la Loi fondamentale, qui dispose que "toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement



Le porte-parole du collectif, M. Iyangui.

constatée, l'exige et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation", le COZG, par la voix de son porte-parole, M. Iyangui, est revenu sur les conditions dans lesquelles ils ont occupé les terrains. Qu'à cela ne



Une vue des membres du bureau communal des sages.

tienne, les experts de l'Habitat, de l'Agence de sécurité et de navigation aérienne en Afrique (Asecna) ont, textes à l'appui, battu en brèche ses arguments. D'autant que, selon eux, la dangerosité de cette zone a été

démontrée, car traversée par des conduites d'hydrocarbures et survolée par des avions. Le gouverneur a prodigué des conseils aux membres du COZG qui, selon lui, avaient choisi des méthodes peu orthodoxes

pour se faire entendre. Allant même jusqu'à se dévêtir au commissariat central, munis d'une arme. Un acte désespéré qui, heureusement, avait été neutralisé.

Ferme, M. Boguikouma a également tancé les squatters de la barrière de l'aéroport et du champ de tirs des militaires. "Pour les pouvoirs publics, il est hors de question de reculer devant le chantage et les intimidations de certains. Force doit rester à la loi", a-t-il martelé, tout en évoquant les efforts consentis par les plus hautes autorités de la République pour viabiliser les parcelles à Ntchengue, dans le cadre de la création de Port-Gentil 2

**Conseil départemental de Bendjé/ Examen du compte administratif 2013**  
**Quitus refusé à Georges Moukétou**

**RAD**  
Port-Gentil/Gabon

**GEORGES** Moukétou n'a pas fait mieux que les deux précédentes années. Le compte administratif du Conseil départemental de Bendjé (CDB) pour l'exercice 2013 a été rejeté, tout comme ceux examinés antérieurement. 18 des 25 conseillers départementaux réunis dernièrement, en session ordinaire, en présence du préfet de Bendjé, Philibert Pambou Mousoungou, ont désapprouvé les états financiers qu'ils ont examinés, à l'issue d'un vote à bulletin secret.

Il y a là comme une contradiction, au regard du solde créditeur de 569 600 440 francs, que présentait leur institution en fin d'exercice 2013. Et des réalisations sur le terrain où, note-t-on, peu d'actions ont été initiées au profit des populations. Plusieurs chantiers ne sont pas allés



Le préfet de Bendjé, Philibert Pambou Mousoungou (2e à gauche), lors de la clôture des travaux.

à leur terme. " Le département de Bendjé est en perdition", a d'ailleurs noté le conseiller Gabriel Ogoula Monyama, ancien président du CDB.

Le cas le plus patent est celui de la société Chandelier. Cette entreprise dont les principaux responsables se trouveraient au ministère de l'Intérieur avaient obtenu, à la suite d'un appel d'offres, pour un coût global de 566 millions de nos francs, le marché de construction du



Les conseillers départementaux ont une nouvelle fois...



... sanctionné la gestion de Georges Moukétou (c).

logement de fonction du président de CDB, de l'annexe du bâtiment, et du pavoisement du lotissement.

Au lancement du chantier, affirme-t-on, la société aurait touché la bagatelle somme de 300 millions de francs cfa. Curieusement, alors que les travaux piétinent, les responsables seraient revenus réclamer le reliquat de 266 millions. Cette somme leur aurait été versée mais les travaux sont complètement arrê-

tés depuis des mois, et l'entreprise portée disparue.

Dans la salle, plusieurs voix se sont élevées pour réclamer une délibération autorisant le président du CDB à porter plainte contre la société Chandelier, qui aura réussi la prouesse en se faisant payer intégralement avant la fin des travaux.

Sur une vue d'ensemble, souligne le rapport de la commission administrative et financière, la situation financière du CDB au 31 décembre 2013, déterminée par la différence entre les recettes (2 035 822 573 francs) et les dépenses (2 873 270 127 francs), présente un solde négatif de -837 447 554 FCFA. Ce résultat, explique-t-on, est dû au faible niveau de recouvrement des recettes sur les locations des engins lourds et du bateau. Le préfet de Bendjé, Philibert Pambou Mousoungou, a pris part à la clôture de la session.